



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 Avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 Avril 2019

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, M. LESUEUR Michel, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. RENAUD Robert, Mme FORSTER Céline, M. PERRY Pascal, Mme DEHAUT Hélène, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme SOBATA Thérèse, M. BEZIN Jean-Marc, Mme JAGER Ginette, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme PASCAL Viviane, M. SAVOYEN Nicolas.

Représentés :

M. LALU Hervé donne pouvoir à M. STRAMANDINO François
Mme COULON Noëlle donne pouvoir à Mme JAGER Ginette
Mme LEFEVRE Blandine donne pouvoir à M. RENAUD Robert

Absente excusée :

Mme BONVARLET Brigitte

Absentes :

Mme HERBELIN Amandine
Mme TAQUOY Marie-Christine

Le procès-verbal de la séance du Lundi 25 Février 2019 a été adopté.
M. RENAUD Robert est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Restes à réaliser 2018
- Compte administratif 2018
- Compte de gestion 2018
- Vote des taux
- Subventions aux associations
- Affectation du résultat 2018
- Budget primitif 2019
- Vente de terrain
- Admission de communes au SESV
- Tarif cantine
- RGPD
- Subvention exceptionnelle
- Questions et informations diverses.
- Date du prochain Conseil Municipal

RESTE A REALISER :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter les crédits suivants en investissements pour continuer les projets commencés et assurer les paiements début 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le report des restes à réaliser décrits ci-dessous.

RESTES A REALISER 2018					
DEPENSES			RECETTES		
62018	Achats de terrains	50 000.00			
22018	Travaux Bâtiments	20 000.00			
32018	Matériel	40 000.00			
12018	Voirie	20 000.00			
	Total	130 000.00		Total	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018.

Le Compte Administratif 2018 de ce budget fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 119 601,32€ et un déficit global d'investissement de 755 933,57€. Pour mémoire :

	<i>Résultat clôture 2017</i>	<i>Part affecté Invest 2018</i>	<i>Résultat 2018</i>	<i>Résultat de clôture 2018</i>
<i>Investissement</i>	<i>-823 200.22€</i>		<i>197 266.65€</i>	<i>-755 933.57€</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>521 907.73€</i>	<i>521 907.73€</i>	<i>119 601.32€</i>	<i>119 601.32€</i>

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	3 151 515,57	1 343 259,22
✓ RECETTES	3 151 515,57	1 540 525,87
✓ EXCEDENT		197 266,65
✓ DEFICIT		
TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
✓ DEPENSES	2 553 624,00	2 541 745,03
✓ RECETTES	2 553 624,00	2 661 346,35
✓ EXCEDENT		119 601,32
✓ DEFICIT		

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Madame Thérèse SOBATA, est nommée Présidente de séance pour cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ouï l'exposé de M. le Président,

Vu le Budget de la commune de BELLEU,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2018 de la commune de Belleu.

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, Madame MAES, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour mettre en œuvre les travaux d'investissements, il convient de retenir les taux d'impositions applicables à chacune des trois taxes comme indiqué ci-dessous (pour mémoire 2018 : TH 17.40%, TF 18.60%, TFNB 30.91%).

La commission a proposé aucune augmentation, ce qui donne une recette totale de 1 388 887.00 € et qui détermine les taux de référence comme suit :

Base d'imposition prévisionnelle 2019		Taux 2018	Produits attendus
Taxe d'Habitation	4 486 000	17,40%	780 564
Taxe foncière	3 231 000	18,60%	600 966
Taxe foncière non bâti	23 800	30,91%	7 357
Total			1 388 887

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir les taux décrits ci-dessus pour l'année 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le bureau municipal propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATIONS AFFILIEES AU FOYER CULTUREL	POUR MEMOIRE MONTANTS 2018+ exceptionnel	MONTANTS 2019 Proposés
Age d'Or	900	900
Arts Manuels	300	300
Basket	8 000	8000
Couture	350	350

Cyclo	2 100	2100
Dance Passion	1 400	1400
Football	5 000	4500
Gymnastique	750	750
Judo	5 000	4900
La Marche pour Tous	550	550
Les Passionnés de la Danse	350	350
Pétanque	550 + 200	500
Tir	1 400	1400
Vieilles Tiges	0	0
F.C.B.Bureau	0	0
Total	26650 + 200	26000
AUTRES ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE	MONTANTS 2019
	MONTANTS 2018	Proposés
Athlétisme	9 300	9500
A.R.A.C.	300	300
Association du Personnel	7 500	17000
Association Franco-allemande	420	400
Comité des Fêtes	2 100	2100
Lutte	9 700	10000
Not'en Chœur	2 350	2350
Taï Jitsu	850	900
U.N.C.	400	400
Association Sportive Collège de Belleu	0	0
Les Archers de Beauregard	500	0
Cyclo Villeneuve Saint Germain	0	0
Les Chats Pacha	250	250
Les Riverains de Belleu	0	0
Total autres associations	33 670	43200
Total toutes associations confondues	60 320 + 200	69200
Restes	2 480	2800
Total inscription budgétaire	63 000,00	72000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition du bureau municipal concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du budget de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 119 601.32€ et un excédent d'investissement de 197 266.65€.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Résultat net de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-823 200.22€		197 266.65€	-625 933.57€	130 000.00€ 0.00€	-130 000.00€	-755 933.57€
Fonctionnement	521 907.73€	521 907.73€	119 601.32€	119 601.32€			119 601.32€
Total	-301 292.49€	521 907.73€	316 867.97€	-506 332.25€	130 000.00€	-130 000.00€	-636 332.25€

Affectation du résultat

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018

119 601.32€

Affectation obligatoire

:
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 119 601.32€

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) 0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 0.00 €

Total affecté au c/ 1068 : 119 601.32€

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018	(ligne 001 - Dépense)	-625 933.57€
---	------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Compte Administratif de la Commune,
Valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation du résultat 2018 de la commune de BELLEU.

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre en fonctionnement du projet de Budget Primitif 2019 de la commune de Belleu.
Monsieur le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
023	Virement à section fonct.	0.00	002	Exc. antérieur reporté	0.00
011	Charges à caract. général	815 650.00	013	Atténuations de charges	48 297.75
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 334 500.00	70	Vente de produits fab	112 000.00
65	Autres charges de gestion	334 800.00	73	Impôts et taxes	1 565 482.12
66	Charges financières	43 516.87	74	Dotations et participations	851 657.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	75	Autres produits	51 000.00
022	Dépenses imprévues	0.00	76	Produits financiers	30.00
014	Atténuations de produits	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opé d'ordre transferts en sections	100 000.00			
	TOTAL DEPENSES	2 628 466.87		TOTAL RECETTES	2 628 466.87

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
62018 Achats de terrains	50 000,00 €		
22018 Travaux Bâtiments	20 000,00 €		
32018 Matériel	40 000,00 €		
12018 Voirie	20 000,00 €		
Total	130 000,00 €	Total	0,00 €
BUDGET PREVISIONNEL 2019			
DEPENSES		RECETTES	
001 déficit investissement	625 933,57 €	021 virt section de fonctionnement	0,00 €
Dépenses imprévues	100 000,00 €	001 excédent d'investissement	0,00 €
16 capital emprunt en €	196 818,39 €	10222 FCTVA	350 000,00 €
2047 USEDA	15 000,00 €	10223 TLE	0,00 €
Emprunt TVA	350 000,00 €	1068 excédent fonctionnement	119 601,32 €
		28 Amortissements	100 000,00 €
Sous total	1 287 751,96 €	Sous total	569 601,32 €
Total	1 417 751,96 €	Total	569 601,32 €
PREVISIONS 2019			
OPERATIONS		OPERATIONS	
Ecriture d'ordre au 2313-041		Ecriture d'ordre 238-041	
12019 police municipale	40 000,00 €	Vente de terrain	45 000,00 €
22019 deux lions phase 2	50 000,00 €	Subventions Etat	157 485,00 €
32019 Achats de terrains	200 000,00 €	Subventions Département	100 000,00 €
42019 Travaux Bâtiments	106 450,00 €	Subventions ITI	829 308,00 €
52019 Matériel	22 460,00 €		
62019 Voirie	40 000,00 €		
72019 Minibus ALSH	35 000,00 €		
82019 Rte de Château	50 000,00 €		
		Emprunt	260 267,64 €
Sous total	543 910,00 €	Sous total	1 392 060,64 €
Total dépenses investissement	1 961 661,96 €	Total dépenses investissement	1 961 661,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable au budget primitif 2019.

VENTE DU TERRAIN RUE DES ROCHETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons trouvé un acheteur pour le terrain rue des Rochettes, section AC n° 269 pour 594 m². Nous l'évaluons à 45 000€ pour 594 m². Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir vendre ce terrain pour la somme de 45 000 €. Tous les frais concernant l'achat de ce terrain seront à la charge du futur acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain sis rue des Rochettes cadastré AC n°269 pour une

superficie de 594m² pour un montant de 45 000 € et à signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de cette opération. Les frais de notaire seront à la charge du futur acquéreur.

ADHESION DES COMMUNES DE COYOLLES, LARGNY SUR AUTOMNE, SILLY LA POTERIE ET VAILLY SUR AISNE AU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18 I.2°,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois en date du 13 Mars 2019 portant initiative de l'adhésion au 1^{er} juillet 2019 des communes de Coyolles, Largny-Sur-Automne, Silly-La-Poterie Et Vailly-Sur-Aisne au SESV.

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des Conseils Municipaux des communes membres du SESV.

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SESV de se prononcer sur l'adhésion des communes de Coyolles, Largny-Sur-Automne, Silly-La-Poterie Et Vailly-Sur-Aisne au SESV.

En conséquence :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion des communes de Coyolles, Largny-Sur-Automne, Silly-La-Poterie Et Vailly-Sur-Aisne au SESV.

TARIF CANTINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreux repas pris en cantine non réservé par les parents, il convient d'établir des tarifs majorés justifié par la gestion supplémentaire pour les services municipaux.

Tarif Cantine Municipale	
Repas réservé hors délai	7€
Repas non réservé	10€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ces nouveaux tarifs pour la Cantine Municipale

GROUPEMENT DE COMMANDES / MISE EN CONFORMITE DU RGPD ET EXTERNALISATION DU DPD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-3,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Considérant que GrandSoissons Agglomération et ses communes membres ont des besoins similaires en ce qui concerne la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection

des Données (RGPD) et l'externalisation du délégué à la protection des données (DPD), il est proposé la constitution d'un groupement de commandes pour ces besoins, dans un souci d'économie d'échelle.

Le groupement de commandes concerne la réalisation d'un audit pour la mise en conformité du RGPD et externalisation du DPD.

Le groupement de commandes est ouvert à la Communauté d'agglomération « GrandSoyssons Agglomération » et ses communes membres intéressées.

Conformément à l'article L. 2113-7 du Code de la Commande publique, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement (en annexe de cette délibération).

Elle désigne GrandSoyssons Agglomération comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

La mission du coordonnateur consiste notamment à :

- Centraliser les besoins sur la base d'une définition préalablement établie par le coordonnateur en concertation avec les membres.
- Rédiger et publier le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres.
- Rédiger et publier l'avis d'appel public à concurrence et l'avis d'attribution sur les différents supports.
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (analyse des offres, correspondance avec les candidats...).
- Organiser le secrétariat de la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes.
- Signer et notifier le marché
- Transmettre le marché aux autorités de contrôle.
- Préparer et organiser les éventuels avenants du marché passé dans le cadre du groupement.
- Gérer le précontentieux et le contentieux afférent à la passation du marché
- Transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne.
- Tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement s'engage à exécuter le marché à hauteur de ses besoins.

La mission du coordonnateur est assurée à titre gratuit au vu de l'intérêt économique et de la meilleure coordination administrative du groupement. Le coordonnateur prend en charge les frais liés à la consultation.

Il est prévu dans la convention les modalités de composition et de fonctionnement de la Commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la mise en conformité du RGPD et l'externalisation du DPD,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le besoin susnommé et tous documents nécessaires à sa bonne exécution, notamment les avenants modifiant la convention,

APPROUVE la création de la Commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes,

DESIGNE les représentants de la Commission :

- M. BEZIN Jean-Marc ayant qualité de titulaire (voix délibérative),
- Mme LEFEVRE Blandine ayant qualité de suppléant,

PREND ACTE que les autres membres désigneront leurs représentants de la CAO spécifique au groupement,

DESIGNE GrandSoissons Agglomération comme coordonnateur du groupement,

AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération à signer le marché objet du groupement ainsi que tous actes nécessaires pour la bonne exécution du marché,

DECIDE de s'engager à exécuter, avec l'attributaire retenu, le marché dont la collectivité est partie prenante,

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre du marché et à les inscrire préalablement au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens domicilié 11 rue Lemerchier 80 000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 1 demande de subvention exceptionnelle.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le montant suivant :

- * pour les arts manuels 320,00€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

, d'attribuer le montant suivant :

- * pour les arts manuels 320,00€.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Statistiques de la délinquance

Statistique de la délinquance sur la commune pour Février 2019.

- Séjour en Grèce – Ile de RHODES

Club MARMARA DORETA BEACH 4 * sur une semaine (6) et 15 jours (42).

- Courrier de la Fondation Brigitte BARDOT

Renouvellement de la participation aux stérilisations de 16 chats (8 mâles et 8 femelles) en lien avec la clinique du Docteur WYSEUR).

- Enquête de la SOFRES sur la santé en Europe
Quelques foyers Belleusiens sont concernés.

- Le réseau Mobile à très haut débit de 4ème génération arrive sur la commune
ORANGE / Prochainement mis en service / susceptibles de générer, ponctuellement des perturbations de la réception de la TNT / Numéro d'appel 0 970 818 818 pour signaler les dysfonctionnements.

- Dates à retenir :

Samedi 20 avril ... Spectacle DANCE PASSION à Villeneuve St Germain – 21h00.

Commémorations du 28 avril (déportés 9h45) et du 8 mai.

Dimanche 19 Mai ... Randonnées de Printemps du club de cyclo

Cyclo / VTT / Circuits pédestre et marche nordique.

Foulées Belleusiennes (17ème édition) le 22 juin

5 kms, 10 Kms et color Run avec canon à mousse.

Voyage Intergénération du dimanche 30 juin à Paris (visite de l'Opéra Garnier et Montmartre en funiculaire).

Retenez vos places pour le spectacle de Sébastien CAUET (Vendredi 10 Mai).

Réservez votre dimanche 26 Mai (fête des Mères) ... Elections Européennes.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Juin 2019.

FIN DE SEANCE à 20h05